

RESTITUTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Document à remplir et à retourner à l'adresse ci-dessus

USAGER

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Domicile Portable :

E-MAIL :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE OU ASSOCIATION :

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

.....

TEL : E-MAIL :

TYPE D'EMPLACEMENT(S)

PORT:

APPONTEMENT :

CABANE :

Ce formulaire de restitution signé, met fin aux droits du titulaire de l'autorisation.

L'annexe 3 et l'article 2-15 du Règlement pour la gestion des autorisations d'occupation temporaire et privative du domaine public portuaire (consultables sur le site internet du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre : ports-estuaire-seudre.fr) et l'article L2122-9 du code général de la propriété des personnes publiques dispose qu'à l'issue du titre d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère mobilier existant sur la dépendance domaniale occupée doivent être démolis soit par le titulaire de l'autorisation, à moins que leur maintien en l'état n'ait été prévu expressément par le titre d'occupation ou que l'autorité compétente ne renonce en tout ou partie à leur démolition.

- J'accepte que les informations contenues dans ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, dans le but de répondre à la destination du formulaire. Ces informations confidentielles sont strictement destinées au Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre. Elles serviront à pouvoir me contacter, m'informer. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.

Date / signature :

Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre
Ancienne Gare – Place Faure Marchand
17390 LA TREMBLADE

Site internet : <https://ports-estuaire-seudre.fr>
Mail : contact@ports-estuaire-seudre.fr
Tél : 05 46 76 47 97